

Attention: Aliment ou médicament?

En plus des médicaments, les vétérinaires délivrent aussi des aliments. Ils doivent figurer dans la Liste des intrants sinon les producteurs courent le risque d'être sanctionnés.

Les agricultrices et agriculteurs ne sont souvent pas conscients qu'ils utilisent des aliments fourragers qui sont interdits en bio. Cela concerne par exemple les bolus de calcium contre la fièvre du lait, les boissons électrolytiques contre les diarrhées des veaux ou les pâtes de fer pour les porcelets. Ce qui peut être affouragé est clairement réglé par l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique et le Cahier des charges de Bio Suisse. Tous les produits autorisés figurent aussi dans la Liste des intrants.

Lire soigneusement les étiquettes

Les emballages mentionnent si un produit est un médicament ou un aliment. La différence est importante, car l'agriculteur doit rien faire quand un vétérinaire prescrit un médicament, mais s'il prescrit un aliment, ce dernier doit figurer sur la Liste des intrants. Ceux qui n'y sont pas peuvent contenir des additifs interdits. Il faut impérativement trouver une alternative bioconforme ou demander une autorisation exceptionnelle au FiBL (voir encadré). Le FiBL vérifie alors la composition du produit et la nécessité de son utilisation.

Conséquence possible: moins de contributions

Il n'y avait par le passé pas de conséquences si on oubliait une fois une autorisation exceptionnelle. Cette faille ayant cependant été utilisée abusivement par quelques producteurs, ces infractions sont sanctionnées à partir de 2018. Cela peut avoir des conséquences qui vont jusqu'à la baisse des contributions.



Les boissons électrolytiques doivent aussi être bioconformes. Photo: FiBL

Autorisations exceptionnelles temporaires

Les autorisations exceptionnelles ne peuvent être que temporaires. Elles sont une étape importante dans le processus de recherche de solutions alternatives à long terme. L'équipe des aliments fourragers du FiBL peut en outre signaler des alternatives bioconformes existantes. Souvent les vétérinaires justifient la prescription d'un aliment minéral pas bioconforme par le fait que les teneurs en sélénium seraient trop basses dans les produits bio. «Cela n'est pas correct», explique Claudia Schneider du FiBL, mandataire de Bio Suisse pour les aliments fourragers. «La liste des intrants comporte des produits qui ont la teneur légale maximale de 50 mg.» Les autorisations exceptionnelles aident aussi à révéler les problèmes: «Nous pouvons alors travailler avec les fabricants d'aliments fourragers pour trouver des produits bioconformes.» Actuellement, des boissons électrolytiques pour les veaux et une pâte de fer pour les porcelets sont en cours d'inscription. Le but de Bio Suisse est d'avoir des aliments bioconformes pour tous les domaines de l'alimentation animale. Barbara Früh, FiBL



Autorisations exceptionnelles: coûts et procédure

Une autorisation exceptionnelle coûte 50 francs sauf pour les produits du tableau ci-contre, dont l'autorisation est gratuite. Les demandes rejetées ne coûtent rien. Une demande doit contenir la recette du produit, une ordonnance vétérinaire limitée dans le temps et une justification de la nécessité. Envoyez les demandes par courriel à l'équipe mandataire de Bio Suisse pour les aliments fourragers stationnée au FiBL: Véronique Chevillat (français), Claudia Schneider et Barbara Früh (allemand).

→ Équipe des aliments fourragers du FiBL
Ackerstrasse 113, Postfach 219, 5070 Frick
Tél. 062 865 72 72
veronique.chevillat@fibl.org

Exemptée de l'autorisation obligatoire: cétose aiguë

Pour pouvoir traiter immédiatement une cétose aiguë, le vétérinaire peut donner exceptionnellement un produit non conforme sans autorisation exceptionnelle. L'utilisation doit cependant être notée dans le journal vétérinaire. L'administration prophylactique ou le

stockage d'une quantité de propylène glycol qui dépasse celle pour le traitement d'une bête n'est par contre pas permise.

Produits avec autorisation exceptionnelle gratuite

(jusqu'à ce que des produits bioconformes soient disponibles)

Cat. animale	Indication	Produit
Bovins	Prophylaxie de la fièvre du lait	Bolus de calcium, boisson au calcium, pâte de calcium, préparations à base de phosphore
Agneaux	Naissance de triplés ou mort de la mère	Poudre de lait conventionnelle pour agneaux
Porcelets	Approvisionnement en fer	Pâtes de fer